

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Date de Convocation :

24 février 2025

Date d'affichage :

24 février 2025

Publication internet :

7 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq

le 3 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de NOHANT-EN-GRACAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
**Mr PERROCHON Serge, Maire.**

**PRESENTS** : MM PERROCHON Serge - PETIT Jean-Marc-ROUX Didier- Mmes BOUQUET Isabelle-DRAPT Anne- CAILLAUD Anne-Marie - MM CHANTELAT Jérôme- PLESSARD Hervé.

**ABSENTS** : MM DURIS Jeremy- PETIT Guillaume.

**Secrétaire** : Madame DRAPT Anne.

Délibération 2025-03

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifié,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la délibération du 31 mai 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57

Vu le rapport présenté,

Budget Principal		DEPENSES	RECETTES
2024	FONCTIONNEMENT	262 754,02	308 491,31
	INVESTISSEMENT	51 780,66	137 645,86
			+
REPORT EXERCICES PRECEDENTS	FONCTIONNEMENT		300 000,09
	INVESTISSEMENT		71 808,97
			=
TOTAL		314 534,68	817 946,23
			<b>503 411,55</b>
RESTES A REALISER 2024 A REPORTER EN 2025	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	52 538,00	0,00
	TOTAL DES RAR	52 538,00	0,00
			<b>450 873,55</b>

Monsieur Serge PERROCHON, Maire, s'est retiré au moment du vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PETIT, Adjoint, délibérant sur le Compte Financier unique dressé par Monsieur PERROCHON Serge, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- √ **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter à compter de l'exercice budgétaire 2024 le compte financier unique.
- √ **DÉCLARE** que le compte financier unique pour l'exercice 2024, visé par le comptable et par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- √ **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tous documents afférents à cette décision.

Monsieur Serge PERROCHON, Maire, reprend la séance.

Délibération 2025-04

**ACCEPTATION D'UNE ASSURANCE VIE SUITE AU DECES D'UNE ADMINISTREE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame ARNAULT Elisabeth avait souscrit un contrat d'assurance vie auprès de la Banque Postale dont la commune est le bénéficiaire désigné.

Monsieur le Maire ne connaît pas le montant à ce jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'accepter le versement de la somme au titre de l'assurance vie souscrite par Madame ARNAULT Elisabeth,
  - de donner mandat à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme assureur ;
  - de signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Voté à l'unanimité.

Délibération 2025-05

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT  
« INCENDIE-SECOURS »**

Vu le décret 2022-1091,

Vu la délibération 2022-45 du 22/11/2022,

Vu le décès de Monsieur Jean-Pierre HAMEL, conseiller municipal,

.../...

Le conseil décide que Mme Isabelle BOUQUET sera le conseiller correspondant « incendie et secours » pour la commune de Nohant-en-Graçay.

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour cette nomination.

Voté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

  
S. PERROCHON



La Secrétaire,

  
A. DRAPT